

COMITÉ DE TRANSPARENCE 124 – PROCÈS-VERBAL

21.06.2024 – GAL IZIKO (01.F.1)

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

■■■■■■■■■■, ■■■■■■■■■■, ■■■■■■■■■■

Il est demandé d'ajouter le point suivant de l'ordre du jour aux points divers : planification de groupes de travail budgétaires (point d'action du procès-verbal du 26 avril 2024).

L'ordre du jour est approuvé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26.04.2024

■■■■■■■■■■ a une remarque générale. ■■■■ a lu la version en néerlandais et a y vu plusieurs fautes de frappe. ■■■■ transmet sa version annotée au secrétariat.

Le procès-verbal est approuvé.

3. POINTS RÉCURRENTS

1) Dossiers législatifs :

Le rapport a été transmis aux membres pour information. Comme de coutume, les remarques peuvent être transmises directement à ■■■■■■■■■■.

2) Plan de recrutement 2024 :

■■■■■■■■■■ parcourt le document.

Évolution de l'effectif :

- À la slide 10 (= évolution des ETP), ■■■■■■■■■■ indique que la couleur orange clair dans le graphique signifie que le nombre d'équivalents temps plein seront certainement recrutés : leur date de début est connue. La couleur gris clair signifie qu'■■■■ n'est pas certain que le nombre d'équivalents temps plein proposés seront recrutés : l'évaluation est liée aux procédures en cours.
- À la slide 12 (= évolution du coût du personnel en EUR), les mêmes couleurs sont utilisées (l'orange est pour ce qui est sûr et les le gris clair pour les prévisions).

■■■■■■■■■■ observe pour octobre, novembre et décembre une légère diminution des frais de personnel, tandis que le nombre de membres de personnel augmente. ■■■■■■■■■■ explique que la

raison doit être recherchée dans la répartition des paiements au secrétariat social tout au long de l'année. Ainsi, le double pécule de vacances est réparti sur tous les mois de l'année, et non plus entièrement en mai, comme auparavant. Les coûts pour la prime de fin d'année sont actuellement répartis sur les neuf premiers mois de l'année plutôt que sur les derniers mois. Cela explique le phénomène des frais de personnel inférieurs en octobre, novembre et décembre.

■■■■■ remercie ■■■■■ pour la manière de travailler. ■■■■■ fait du bon travail avec les recrutements et les chiffres en hausse le montrent.

4. FEEDBACK BILATÉRALE BUDGET INITIAL 2025

■■■■■ commente la présentation PowerPoint.

Il y a deux semaines, une réunion bilatérale a eu lieu avec ■■■■■. Le compte rendu du ■■■■■ sera disponible dans quelques semaines.

■■■■■ a une question concernant la partie de la dotation pour les dépenses CTR. Vu qu'il s'agit d'initiatives existantes et en cours, ■■■■■ estime qu'il est étrange que ■■■■■ les rejette partiellement. ■■■■■ répond qu'il n'est pas clair si un prochain gouvernement prendra une autre décision. Ce gouvernement a décidé de prévoir un financement pour les activités récurrentes jusqu'en 2025.

À la question de ■■■■■ de savoir ce que signifie la définition d'une nouvelle initiative, ■■■■■ répond que chaque décision du ■■■■■ peut se refléter dans les propositions budgétaires. Une initiative est considérée comme neuve pour ■■■■■ s'il n'y a aucune décision officielle du ■■■■■

5. DIVERS

5.1 CONTRIBUTION D'INDISPONIBILITÉ: GROUPE DE TRAVAIL

■■■■■ a demandé que l'on ajoute le point.

La réunion du Comité de transparence de mai 2024 a été annulée. Pendant cette réunion, des explications devaient être données concernant la contribution d'indisponibilité. ■■■■■ souhaiterait profiter de cette réunion pour apprendre quand un groupe de travail spécifique sera créé. Pendant la discussion au Parlement, ■■■■■ a reconnu que le mécanisme de financement actuel a conduit à une contribution disproportionnée des entreprises. Selon ■■■■■ a également indiqué que, pendant la réunion du Comité de transparence, des actions peuvent être entreprises pour rectifier la situation. L'échéance se rapproche peu à peu. ■■■■■ se demande quelles sont les intentions du comité pour désamorcer la situation.

■■■■■ souhaite faire un petit ajout. ■■■■■ a en effet constaté qu'il n'y a pas de consensus sur le critère selon lequel la contribution d'indisponibilité doit être imposée. Son point de vue reste qu'une concertation entre les différents groupes est souhaitable pour parvenir à un accord. ■■■■■ est ensuite logique que les critères soient modifiés.

■■■■■ répond que les quatre associations de l'industrie ont déjà formulé au ministre à plusieurs reprises une proposition commune et soutenue, à savoir l'utilisation de la taxe sur le conditionnement

que perçoit [REDACTED] et qui n'est actuellement pas utilisée pour les initiatives auxquelles sont destinées les recettes de celle-ci. [REDACTED] fait remarquer que la taxe n'est pas variable. [REDACTED] explique qu'[REDACTED] parle de la taxe sur le conditionnement de [REDACTED], pas de celle de [REDACTED].

[REDACTED] souligne l'impact financier de cette proposition sur [REDACTED]. [REDACTED] estime que [REDACTED] a travaillé à un système de financement équitable et à un budget transparent. Les secteurs contribuent et reçoivent un service pour ce pour quoi ils paient. Ce n'est pas le cas à [REDACTED]. Les membres sont d'accord avec le fait que les patients ne doivent pas payer de frais supplémentaires pour un médicament alternatif si un médicament est indisponible. C'est pourquoi [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED] sont demandeurs pour utiliser la taxe sur le conditionnement de [REDACTED]. Selon la loi, la taxe est destinée à réaliser des activités pour l'industrie qui favorisent entre autres le bon usage des médicaments. [REDACTED] souhaite prendre la contribution réelle dans l'enveloppe de 4,8 millions d'euros qui doit être compensée pour les patients au niveau de la pharmacie. En Belgique, le secteur est déjà soumis à de nombreuses taxes. Une taxe supplémentaire compromettra la disponibilité de médicaments innovants et hors brevet. Ce ne sont pas uniquement les membres [REDACTED] qui sont taxés de façon disproportionnée, mais également ceux [REDACTED]. Il y a en Belgique une tendance à l'arrêt définitif de la commercialisation, parce que la pression fiscale ne cesse de croître ; [REDACTED] pense par exemple au dossier [REDACTED]. Le secteur souhaite à nouveau discuter de ce dossier avec le cabinet, car c'est une préoccupation récurrente.

[REDACTED] indique [REDACTED] a noté tous les arguments. *Le gouvernement a également constaté qu'il n'y avait pas de consensus et a néanmoins pris une décision.* Il y a eu une discussion concernant le critère pour déterminer la contribution : par autorisation ou selon les volumes. Par consensus, les changements possibles peuvent être examinés. [REDACTED] insiste sur le caractère urgent ; il y a déjà actuellement des analyses pour l'arrêt et le retrait.

[REDACTED] fait remarquer que, dans les discussions au sein du groupe de travail intercabineaux, on parle de la taxe sur les conditionnements de [REDACTED] et pas de celle de [REDACTED]. [REDACTED] répond que, dans la lettre [REDACTED], il était bien fait référence via la législation à la taxe sur le conditionnement de [REDACTED].

Tant [REDACTED] que [REDACTED] veulent de nouveau envoyer une lettre [REDACTED] pour lui faire part de leur point de vue. Il est préférable de compenser les dépenses supplémentaires pour les indisponibilités via les recettes de la taxe INAMI existante. Une nouvelle taxe n'est pas souhaitable. Si elle était quand même introduite, elle devrait certainement être variable. Une contribution sur la base de volumes n'est pas logique, estime [REDACTED] car l'indisponibilité n'a rien à voir avec le prix ou le volume.

[REDACTED] estime que le principe pour les pharmaciens (hospitaliers) ne peut être remis en question : [REDACTED] demande au pharmacien - après analyse de l'arbre décisionnel - d'introduire des médicaments indisponibles dans environ 50 lignes sur 700. La prochaine étape dans l'arbre décisionnel est de réunir la taskforce et de voir qui le voit ou pas. Pour ces cas-là, il faut faire en sorte que le patient soit remboursé et [REDACTED] espère que, pour les 50 lignes, cela soit effectué dès que possible. La discussion tourne surtout autour de qui paiera combien.

[REDACTED] ajoute que le groupe de travail indisponibilités a eu lieu le 20 juin 2024. [REDACTED] a alors annoncé que le cabinet est en train de travailler à une note qui devrait clarifier plusieurs choses. [REDACTED] demande quand la note sera prête. [REDACTED] répond que [REDACTED] et [REDACTED] finalisent la note et que le document sera disponible dans les prochains jours.

[REDACTED] conclut qu'aucune action concrète n'a été inscrite à l'ordre du jour pour résoudre le problème. Une lettre sera de nouveau envoyée [REDACTED]. [REDACTED] répond que le gouvernement est en affaires courantes et que dès lors, [REDACTED] ne peut rien décider actuellement en matière d'exécution. Si le Parlement prend une décision à l'automne, tout est possible.

5.2 GROUPES DE TRAVAIL SUR LE BUDGET

■■■■■ avait annoncé lors la réunion précédente qu'outre le Budget Master File (= BMF), à politique constante, un autre BMF serait encore établi avec de la place pour de nouvelles initiatives. Cet exercice interne est maintenant prêt. Vu qu'il y a très peu de différences par rapport au BMF à politique constante, cela n'a pas beaucoup de sens d'organiser des groupes de travail. Le BMF à politique constante sera transmis aux membres, afin qu'ils puissent l'étudier et, si quelque chose n'est pas clair, poser des questions par e-mail.

■■■■■ regrette qu'aucun groupe de travail ne soit organisé. Vu que le gouvernement est en affaires courantes, nous avons en grande partie limité le BMF à un ajustement de l'index du BMF de l'année passée. L'exercice complet avec de nombreuses augmentations et diminutions de volume n'a toutefois pas disparu. ■■■■ se demande si l'exercice précédent est correct ou pas. ■■■■ répond que l'exercice à politique constante nous plaît tellement que nous souhaitons le conserver pour l'année prochaine, même s'il y avait la possibilité de nous écarter de la politique constante.

■■■■■ regrette que l'on ne mette pas en place des groupes de travail. 2024 et 2025 ne sont pas des années comparables : la présidence belge du Conseil de l'Union européenne a par exemple disparu. Les outputs de 2025 seront très différents par rapport à 2024. Cela aura un impact sur les taxes des activités générales. Les activités devraient être déplacées à la fin de l'année. ■■■■ indique que la présidence belge n'a pas eu d'impact sur le financement de ■■■■, parce qu'une dotation supplémentaire a été reçue à cet effet. ■■■■ approuve le fait que certaines initiatives seront déplacées à la fin de l'année. ■■■■ a bien continué à traiter les dossiers.

■■■■■ ajoute que, selon ■■■■, il ne s'agit pas de la présidence belge et ■■■■ renvoie à l'exercice antérieur avec les variations de volume qui peuvent avoir un impact budgétaire. À un moment donné, il a été dit qu'il faut un budget réaliste. ■■■■ répond qu'il ressort du BMF qu'il y a de petites fluctuations de volume. En cas d'éventuelles questions relatives à certains outputs, des explications supplémentaires peuvent être données. ■■■■ ajoute que dans la proposition de budget au ■■■■, il a été tenu compte d'une variation des volumes d'output qui sont payés par un fee individuel. Un BMF avec ces modifications peut être transmis. Vu que les tarifs de rétribution ont déjà été fixés par la loi et qu'aussi bien les recettes que les dépenses dépendent des volumes, il n'y a pas d'impact sur les taxes. Le BMF est transmis aux membres par procédure écrite et une concertation est organisée avec les secteurs concernés pour répondre à leurs éventuelles questions. Normalement, il y aura toutefois peu de questions, parce qu'il n'y a pas de nouvelles initiatives et qu'il s'agit de politique constante.

■■■■■ indique que le BMF sera transmis pour le 28 juin 2024. ■■■■ indique qu'■■■■■ examinera le document et qu'■■■■■ le remettra éventuellement après à l'ordre du jour.

■■■■■ conclut que les membres ont le temps d'examiner le BMF pendant l'été et d'évaluer à nouveau s'il est nécessaire d'organiser des groupes de travail. En cas de matière insuffisante, il n'est en effet pas utile d'organiser des réunions.

■■■■■ clôture la réunion (11 h 09) et remercie tous les membres pour leur collaboration. ■■■■ remercie les stakeholders et ■■■■ pour la collaboration constructive et la bonne préparation du comité et souhaite à tous de bonnes vacances. La prochaine réunion du comité aura lieu le 27 septembre 2024.